

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 29 octobre 2019 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Carole Lavallée, Nicole Leblanc et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière (*à distance*), Serge Mainville, Bruno Marcoux, Michel Messier et Jean-Pierre Picard

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS:**

Mesdames Reine Bombo et Sheila Ellien

Messieurs Nicola Grenon et Michel Rocheleau

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint

M. Marc-André Petit, directeur général adjointe

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, secrétaire générale / directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, secrétaire générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

Mme Carole Lavallée, présidente, déclare la séance ouverte. Il est 20 h 22.

**VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

La présidente vérifie, auprès de la secrétaire générale adjointe, la procédure de convocation.

28-CC-2019-2020

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1. Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal  
Aucun sujet

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

4. Parole aux élèves et période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Sollicitation de dons – grand défi Pierre Lavoie 2020
  - 5.2. Reddition de comptes
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1. Modification à l'acte d'établissement (nom) – nouvelle école primaire de Saint-Hubert à vocation sportive
7. Affaires du Service des ressources éducatives
  - 7.1. Renouvellement d'une autorisation Sport-études – École Gérard-Filion
8. Affaires du Service des ressources humaines  
Aucun sujet
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 9.1. Cession du contrat n°80 intervenu avec l'entreprise Les Autobus Baillargeon (1976) ltée
10. Affaires du Service des ressources financières
  - 10.1. États financiers 2018-2019 et rapport du vérificateur général du Québec
  - 10.2. Approbation du budget initial des établissements et autorisation d'engagement de dépenses pour 2019-2020
  - 10.3. Régime d'emprunts à long terme 2019-2020
11. Affaires du Services des ressources matérielles
  - 11.1. Demandes d'ajout d'espace 2020-2030 pour la formation générale (mesure 50511), pour la formation professionnelle (mesure 50512) et demande de remplacement de bâtiments (mesure 50631)
  - 11.2. Autorisation – adhésion au regroupement d'achats Collecto pour le mandat déjà en cours SAR350-2017 – gaz naturel – molécule et transport
  - 11.3. Autorisation – participation à plusieurs appels d'offres du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME) – 2019-2020
  - 11.4. Renouvellement d'entente – École Gérard-Filion – location de locaux avec le RSEQ-Montérégie
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1. Appel d'offres – Fibre optique immeuble situé au 425, boul. Curé-Poirier O., Longueuil – Autorisation pour conclure un contrat d'une durée plus grande que trois (3) ans
  - 12.2. Autorisation – Adhésion au regroupement d'achat de Collecto pour le mandat déjà en cours (SAR450-2019) équipement d'impression
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Aucun sujet

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

14. Autres points  
Aucun sujet
15. Période de questions orales du public
16. Paroles aux commissaires
17. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

29-CC-2019-2020

**SOLLICITATION DE DONS – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin (Commission scolaire) a mis sur pied une équipe qui participera à l'édition 2020 du Grand défi Pierre Lavoie (Grand Défi);

**CONSIDÉRANT** que le Grand défi a comme objectif premier de créer une culture en santé préventive au Québec en amenant les gens à adopter de saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commission scolaire de prendre part aux programmes et activités du Grand Défi, et d'organiser des activités de financement visant à financer ces projets;

**CONSIDÉRANT** que dans ce contexte, la Commission scolaire souhaite pouvoir solliciter et recevoir des sommes d'argent ou toute autre forme de dons, subventions ou autres contributions dans le cadre d'activités de financement mises sur pied en prévision du Grand Défi;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'instruction publique* (Loi) permet à une Commission scolaire de recevoir des dons, subventions et autres contributions;

**CONSIDÉRANT** l'importance que les sommes soient amassées par la Commission scolaire en conformité avec la Loi dans le cadre d'activités de financement empreintes de transparence et d'équité;

**II EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard que le Conseil des commissaires :

1° **AUTORISE** la sollicitation et la réception de dons, subventions et autres contributions dans le cadre d'activités de financement menées pour le Grand Défi 2020;

2° **AUTORISE** les membres de la direction générale à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer tout document et à exécuter tout contrat requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

30-CC-2019-2020

**REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

La directrice générale présente la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 18 septembre au 23 octobre 2019.

**MODIFICATIONS À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (NOM) – NOUVELLE ÉCOLE  
PRIMAIRE DE SAINT-HUBERT À VOCATION SPORTIVE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 120-CC-2016-2017 créant cette nouvelle école et le début des activités de celle-ci au début de l'année scolaire 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** qu'un changement de nom constitue une modification à l'acte d'établissement de l'école en vertu des articles 39 et 40 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et que la commission scolaire peut modifier l'acte d'établissement d'une école, à sa demande;

**CONSIDÉRANT** que la Commission de toponymie n'a pas accepté le premier nom ciblé par l'école, soit l'école Multisports;

**CONSIDÉRANT** la *Démarche de changement de nom d'un établissement* (la « *Démarche* »), telle que modifiée par la résolution 66-CC-2018-2019;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses démarches, infructueuses, pour identifier un nom qui corresponde à la fois complètement aux orientations retenues dans la *Démarche* et qui reçoive l'assentiment du conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès :

- des parents des élèves inscrits avant la première rentrée scolaire à cette école;
- des conseils d'établissement des écoles de l'arrondissement de Saint-Hubert;
- du conseil d'établissement de l'école;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet de choisir un nom qui respecte les préférences exprimées par le conseil d'établissement de cette école à l'égard des noms suivants :

- École Mille-Sports
- École Richard-Garneau

**CONSIDÉRANT** les validations effectuées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et de la Commission de toponymie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Paule Froment :

- 1° de **MODIFIER** le nom de la nouvelle école primaire de Saint-Hubert à vocation sportive afin qu'il se lise comme suit :

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

ÉCOLE MILLE-SPORTS

- 2° de **MODIFIER**, en conséquence, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**Adoptée à l'unanimité**

31-CC-2019-2020

**RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION SPORT-ÉTUDES – ÉCOLE GÉRARD-FILION**

**CONSIDÉRANT** le plan d'organisation scolaire au secondaire de la Commission scolaire Marie-Victorin qui est en vigueur présentement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CE-2019-2020-06 adoptée par le conseil d'établissement de l'école secondaire Gérard-Filion lors de sa séance du 16 octobre 2019, par laquelle le conseil d'établissement a approuvé l'orientation générale suivante :

« Programme Sport-Études »

**CONSIDÉRANT** que, pour favoriser la réalisation de ce projet pédagogique particulier, une dérogation au régime pédagogique quant à la liste des matières est nécessaire en vertu de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 222 et 459 de cette même loi, une telle dérogation nécessite l'autorisation du Conseil des commissaires et celle du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

**CONSIDÉRANT** que l'école secondaire Gérard-Filion respecte les critères d'admissibilité du MEES établis pour la reconnaissance d'un projet particulier de formation Sport-Études;

**CONSIDÉRANT** que les critères d'admission des élèves permettent l'intégration de l'élève qui est soutenu par sa fédération sportive;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

- 1° de **DEMANDER** au ministre de reconnaître le programme Sport-Études, pour l'école secondaire Gérard-Filion;
- 2° d'**AUTORISER** la dérogation demandée au régime pédagogique quant à la liste des matières, conformément à l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- 3° de **DEMANDER** au ministre d'autoriser cette dérogation à la liste des matières, conformément à l'article 459 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

32-CC-2019-2020

**CESSION DU CONTRAT N°80 INTERVENU AVEC L'ENTREPRISE LES  
AUTOBUS BAILLARGEON (1976) LTÉE**

**CONSIDÉRANT** la demande de cession de contrat adressée à la Commission scolaire par l'entreprise Les Autobus Baillargeon (1976) ltée en date du 20 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** la clause 44 du contrat de transport liant la Commission scolaire à l'entreprise Les Autobus Baillargeon (1976) ltée qui prévoit que l'entreprise ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable de la Commission scolaire. Si l'entreprise est incorporée, tout changement dans le contrôle majoritaire du capital action doit être préalablement autorisé par écrit par la Commission étant entendu que la Commission ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise 9381-5595 Québec inc. est une filiale de l'entreprise Transport scolaire Sogesco inc. qui fournit actuellement des services de transport sous contrat avec la Commission scolaire via les entreprises Autobus Longueuil inc. et Autobus Rive-Sud inc. et que lesdits services de transport fournis sont de qualité pour notre clientèle;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise 9381-5595 Québec inc. possède l'expertise, les infrastructures et les ressources humaines et matérielles requises pour effectuer du transport scolaire sur le territoire de la Commission scolaire, ce qui permettrait d'assurer la continuité et la stabilité des services jusqu'alors offerts par l'entreprise Les Autobus Baillargeon (1976) ltée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Picard :**

- 1° **QUE** le contrat no 80, signé en 2017 pour une période de 5 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Les Autobus Baillargeon (1976) ltée, soit cédé à l'entreprise 9381-5595 Québec inc. à partir du 3 novembre 2019.
- 2° **QUE** la directrice générale soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

33-CC-2019-2020

**ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute commission scolaire doit soumettre le rapport financier annuel accompagné du rapport de l'auditeur au ministre;

**CONSIDÉRANT** le rapport du Vérificateur général du Québec ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public donné conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique ;

**CONSIDÉRANT** les états financiers indiquant des revenus totaux de 462 449 392 \$ pour l'exercice financier et des dépenses correspondantes de 461 845 501 \$, pour un surplus de 603 891 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux :

**QUE** le Conseil des commissaires reçoive le rapport financier de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'exercice financier 2018-2019 ainsi que le rapport du Vérificateur général du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

Les commissaires proposent qu'une lettre de remerciement, signée par les membres du Conseil des commissaires, soit transmise à l'ensemble de l'équipe du Service des ressources financières ainsi qu'à toute équipe ayant participées ou contribuées à la réalisation de ces états financiers.

34-CC-2019-2020

**APPROBATION DU BUDGET INITIAL DES ÉTABLISSEMENTS ET  
AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES POUR 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires doit approuver les budgets des établissements et qu'il peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que certains établissements ont présenté, pour 2019-2020, leur répartition budgétaire et que celle-ci a fait l'objet d'une résolution adoptée par leur conseil d'établissement respectif;

**CONSIDÉRANT** que d'autres établissements n'ont pas été en mesure de présenter, pour 2019-2020, leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires approuve les budgets des établissements ayant présenté leur répartition budgétaire (dans le document joint indiqué « OUI »).
- 2° **QUE** le Conseil des commissaires autorise les établissements (dans le document joint indiqué « NON »), d'engager des dépenses ne dépassant pas 75 % du budget accordé par la Commission, tant que ceux-ci n'auront pas fourni la résolution de leur budget adopté par leur conseil d'établissement respectif, lesquelles répartitions budgétaires devront être approuvées lors d'une séance ultérieure du Conseil des commissaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**35-CC-2019-2020**

**RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Marie-Victorin (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 61 358 000 \$;

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

**SUR LA PROPOSITION DE M. Bruno Marcoux, il est résolu :**

- 1° **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 61 358 000 \$, soit institué;
- 2° **QUE** la direction générale soit autorisée, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

- 3° **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**Adoptée à l'unanimité**

36-CC-2019-2020

**DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE 2020-2030 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511)**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la croissance démographique, du développement domiciliaire et de l'immigration dans les secteurs de la ville de Brossard, de la ville de Longueuil et de la ville de Saint-Lambert ;

**CONSIDÉRANT** que les besoins en locaux dépasseront la capacité d'accueil des écoles primaires de la Commission scolaire Marie-Victorin de 197 locaux de classe en 2023-2024, selon les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MEES »);

**CONSIDÉRANT** l'ajout nécessaire de classes de maternelles 4 ans dans les écoles du territoire;

**CONSIDÉRANT** le bâtiment sis au 695, rue Duvernay, à Longueuil (ci-après le « Bâtiment 695 Duvernay »);

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 74-CC-2018-2019 adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 26 février 2019, abrogeant les résolutions n° 152-CC-2009-2010 et n° 19-CC-2018-2019;

**CONSIDÉRANT** l'état de vétusté du Bâtiment 695 Duvernay, le rendant inutilisable;

**CONSIDÉRANT** que les besoins en places-élèves dépasseront la capacité d'accueil des écoles secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin de 1 042 places-élèves en 2023-2024, selon les prévisions du MEES;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicola Grenon :**

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École de Normandie avec une capacité d'accueil de 2 locaux de classe maternelles 4 ans, de 2 locaux de classe maternelles 5 ans et de 12 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 2° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École Paul-Chagnon, avec un

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

gymnase ainsi qu'une capacité d'accueil de 2 locaux de classe maternelles 4 ans, de 2 locaux de classe maternelles 5 ans et de 6 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;

- 3° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École Rabeau avec une capacité d'accueil de 2 locaux de classe maternelles 4 ans, de 2 locaux de classe maternelles 5 ans et de 12 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 4° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École Saint-Laurent avec une capacité d'accueil de 2 locaux de classe maternelles 4 ans, de 2 locaux de classe maternelles 5 ans et de 12 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 5° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans le secteur D'Auvergne à Longueuil, une école primaire avec une capacité d'accueil de 4 locaux de classe maternelles 4 ans, de 4 locaux de classe maternelles 5 ans et de 24 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;
- 6° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans le secteur de l'arrondissement de Saint-Hubert, une école primaire avec une capacité d'accueil de 4 locaux de classe maternelles 4 ans, de 6 locaux de classe maternelles 5 ans et de 36 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;
- 7° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans la ville de Brossard, une école primaire avec une capacité d'accueil de 4 locaux de classe maternelles 4 ans, de 4 locaux de classe maternelles 5 ans et de 24 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;
- 8° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour reconstruire, sur le site du Bâtiment 695 Duvernay, une école primaire avec une capacité d'accueil de 2 locaux de classe maternelles 4 ans, de 4 locaux de classe maternelles 5 ans et de 24 locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;
- 9° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École internationale Lucille-

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

Teasdale avec une capacité d'accueil de 500 places-élèves, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;

- 10° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir l'École secondaire Saint-Edmond avec une capacité d'accueil de 300 places-élèves, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 11° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour agrandir et réaménager l'École Jacques-Rousseau avec une capacité d'accueil de 300 places-élèves, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type d'agrandissement;
- 12° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans la ville de Brossard, une école secondaire avec une capacité d'accueil de 1 200 places-élèves, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction
- 13° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEES pour construire, dans la ville de Longueuil, une école secondaire avec une capacité d'accueil de 1 200 places-élèves, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;
- 14° **QUE** la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEES;
- 15° **QUE** sous réserve d'une réponse favorable du MEES, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

37-CC-2019-2020

**DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE 2020-2030 POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MESURE 50512)**

**CONSIDÉRANT** les coûts reliés à la location de l'immeuble situé au 2525, boul. Fernand-Lafontaine, à Longueuil (ci-après « Immeuble 2525, Fernand-Lafontaine »);

**CONSIDÉRANT** que les besoins en locaux sont insuffisants si la Commission scolaire Marie-Victorin met fin au contrat de location de l'immeuble 2525, Fernand-Lafontaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :**

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MEES ») pour construire un nouveau bâtiment afin d'accueillir les programmes dispensés à l'immeuble 2525, Fernand-Lafontaine;
- 2° **QUE** la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEES;
- 3° **QUE** sous réserve d'une réponse favorable du MEES, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

38-CC-2019-2020

**DEMANDE DE REMPLACEMENT DE BÂTIMENTS (MESURE 50631)**

**CONSIDÉRANT** le bâtiment sis au 790, boul. Quinn, à Longueuil (ci-après le « Bâtiment 790 Quinn »);

**CONSIDÉRANT** qu'un agrandissement et un réaménagement du Bâtiment 790 Quinn comporteraient des coûts supérieurs à son remplacement par une nouvelle bâtisse sur le site du bâtiment démoli;

**CONSIDÉRANT** le Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville (ci-après « CÉA Le Moyne-D'Iberville »);

**CONSIDÉRANT** l'état de vétusté et les coûts d'entretien du CÉA Le Moyne-D'Iberville;

**CONSIDÉRANT** que le réaménagement du CÉA Le Moyne-D'Iberville comporterait des coûts supérieurs à son remplacement par un nouveau centre sur le site du bâtiment démoli;

**CONSIDÉRANT** qu'il est donc souhaitable de remplacer ces deux (2) bâtisses par la construction de nouveaux établissements sur les sites des bâtiments démolis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles, du Service de l'organisation et du transport scolaire et du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

**IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Sheila Ellien :**

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires autorise la présentation d'une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

supérieur (ci-après le « MEES »), relativement au remplacement du Bâtiment 790 Quinn;

- 2° **QUE** le Conseil des commissaires autorise la présentation d'une demande d'allocation au MEES, relativement au remplacement du CÉA Le Moyne-D'Iberville;
- 3° **QUE** la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEES;
- 4° **QUE**, sous réserve d'une réponse favorable du MEES, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

39-CC-2019-2020

**AUTORISATION – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS COLLECTO POUR LE MANDAT DÉJÀ EN COURS SAR350-2017 - GAZ NATUREL – MOLÉCULE ET TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), édictant que plusieurs organismes publics peuvent se regrouper dans un même appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la section 2.1 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (ci-après la « Directive »), s'appliquant « dans le cadre d'un contrat conclu au bénéfice d'un regroupement d'organismes publics visé à l'article 15 de la LCOP » (Directive, sect. 2.1, art. 3.1);

**CONSIDÉRANT** le regroupement d'achats « Collecto Services regroupés en éducation » (ci-après « Collecto »), assujetti à la LCOP en vertu de son statut de filiale d'organismes publics;

**CONSIDÉRANT** le mandat regroupé n° SAR350-2017 « Gaz naturel – molécule et transport » de Collecto, en cours depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, concernant l'acquisition de la molécule de gaz naturel et le coût du transport de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat satisfait aux besoins en gaz naturel des établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et qu'il favorise des économies d'échelle;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.5 de la Directive, précisant que « Lorsque l'ajout d'autres organismes publics au regroupement est possible en cours d'exécution du contrat, l'organisme public qui désire se joindre au regroupement doit, après avoir obtenu l'autorisation de son dirigeant, en faire la demande à l'organisme public responsable du regroupement »;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable que la CSMV demande à Collecto d'adhérer au mandat déjà en cours n° SAR350-2017, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'à la fin de la période de renouvellement de ce mandat, fixée au 31 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la dépense totale de la CSMV pour ce mandat, d'une durée de dix (10) mois, est estimée à 1 281 000,00 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.6 de la Directive, tout organisme public s'ajoutant à un mandat regroupé déjà en cours doit remettre à l'organisme responsable du regroupement un engagement écrit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Rocheleau :**

- 1° **QUE** soit autorisée l'adhésion de la CSMV au mandat de Collecto n° SAR350-2017 déjà en cours, relativement à l'acquisition de la molécule de gaz naturel et du coût du transport de celle-ci, pour une dépense totale estimée à 1 281 000,00 \$, avant taxes;
- 2° **QUE** la CSMV s'engage, pour une période de dix (10) mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 octobre 2020, à acquérir la molécule de gaz naturel et le transport visés au mandat n° SAR350-2017 de Collecto, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la CSMV dans la mise en œuvre des présentes décisions et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

40-CC-2019-2020

**AUTORISATION – PARTICIPATION À PLUSIEURS APPELS D'OFFRES DU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME) – 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME);

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 74-CC-2011-2012 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 28 février 2012, autorisant le gestionnaire du Service des ressources matérielles responsable du secteur de l'approvisionnement ou son substitut désigné, à agir pour la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et à engager celle-ci au sein du CARME;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de soumettre à l'approbation du Conseil des commissaires la participation de la CSMV à deux (2) appels d'offres du CARME, pour lesquels les contrats entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020;

**CONSIDÉRANT** le lancement par la Commission scolaire des Patriotes, pour le CARME, d'un appel d'offres valide pour une période de trois (3) ans, relativement

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

à l'approvisionnement en papier et couvertures couleur, pour lequel la dépense totale de la CSMV est estimée à 750 000,00 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT** le lancement par la Commission scolaire des Patriotes, pour le CARME, d'un appel d'offres valide pour une période d'un (1) an, relativement à l'approvisionnement en tableaux scolaires, pour lequel la dépense totale de la CSMV est estimée à 31 000,00 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :**

- 1° **QUE** soit autorisée la participation de la CSMV aux deux (2) appels d'offres du CARME mentionnés ci-dessus, qui seront lancés au cours de l'année 2019-2020;
- 2° **DE MANDATER** la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède, pour le CARME, aux appels d'offres auxquels la CSMV désire participer pour l'année 2019-2020, selon les procédures et les politiques en vigueur à cette Commission scolaire;
- 3° **QUE** la CSMV soit liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes à l'égard des adjudicataires qui seront choisis au terme de ces appels d'offres;
- 4° **QUE** le gestionnaire du Service des ressources matérielles responsable du secteur de l'approvisionnement ou son substitut désigné soit autorisé à agir pour et au nom de la CSMV dans la mise en œuvre des présentes décisions et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

41-CC-2019-2020

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – ÉCOLE GÉRARD-FILION - LOCATION DE LOCAUX AVEC LE RSEQ-MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** que la présente entente de location prend fin le 31 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de location du RSEQ-Montérégie pour une période de six (6) ans, se terminant le 31 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT** que les locaux F302, F303, F305, F306 et F307 de l'École Gérard-Filion ne sont pas requis pour les besoins de la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :**

- 1° **QUE** l'entente de location avec le RSEQ-Montérégie, telle que déposée, soit approuvée;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

- 2° **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer l'entente de location et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

42-CC-2019-2020

**APPEL D'OFFRES - FIBRE OPTIQUE IMMEUBLE SITUÉ AU 425, BOUL. CURÉ-POIRIER OUEST, À LONGUEUIL - AUTORISATION POUR CONCLURE UN CONTRAT D'UNE DURÉE PLUS GRANDE QUE 3 ANS**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit lancer un appel d'offres public afin de confier l'installation et l'entretien des fibres optiques pour l'immeuble situé au 425, boul. Curé-Poirier Ouest à Longueuil ;

**CONSIDÉRANT** que la durée de vie utile d'une fibre optique est de 20 ans et qu'il est alors dans le meilleur intérêt de la Commission scolaire de prévoir des frais d'entretien sur cette même période ;

**CONSIDÉRANT** l'article 57 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* : « Lorsque la durée prévue d'un contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information ou d'un contrat de services de nature répétitive en cette matière est supérieure à 3 ans, incluant tout renouvellement, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public [le Conseil des commissaires] est requise » ;

**CONSIDÉRANT** que le Service des technologies de l'information recommande la publication d'un appel d'offres public nécessaire à l'octroi subséquent d'un contrat pour l'installation et l'entretien des fibres optiques pour l'immeuble situé au 425, boul. Curé-Poirier Ouest à Longueuil ;

**IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :**

- 1° **QUE** soit autorisée la publication d'un appel d'offres public dans le but de conclure un contrat pour l'installation et l'entretien des fibres optiques pour l'immeuble situé au 425, boul. Curé-Poirier Ouest à Longueuil, dont la durée maximale prévue est de 20 ans ;
- 2° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

17

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

43-CC-2019-2020

**AUTORISATION – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS COLLECTO  
POUR LE MANDAT DÉJÀ EN COURS SAR450-2019 – ÉQUIPEMENTS  
D'IMPRESSION**

**CONSIDÉRANT** l'article 15 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), édictant que plusieurs organismes publics peuvent se regrouper dans un même appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** la section 2.1 de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (ci-après la « Directive »), s'appliquant « dans le cadre d'un contrat conclu au bénéfice d'un regroupement d'organismes publics visé à l'article 15 de la LCOP » (Directive, sect. 2.1, art. 3.1) ;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.5 de la Directive, précisant que « Lorsque l'ajout d'autres organismes publics au regroupement est possible en cours d'exécution du contrat, l'organisme public qui désire se joindre au regroupement doit, après avoir obtenu l'autorisation de son dirigeant, en faire la demande à l'organisme public responsable du regroupement » ;

**CONSIDÉRANT** le mandat regroupé no SAR450-2019 « Équipements d'impression » de Collecto, en cours depuis le 15 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat répond aux besoins de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et qu'il favorise des économies d'échelle ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable que la CSMV demande à Collecto d'adhérer au mandat déjà en cours no SAR450-2019, à compter du 1er novembre 2019 jusqu'à la fin de la période de renouvellement de ce mandat, fixée au 14 mars 2022 avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle ;

**CONSIDÉRANT** que la dépense totale de la CSMV pour ce mandat, d'une durée de vingt-neuf (29) mois avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle, est estimée à 2 450 000 \$ avant taxes, incluant l'année d'option de renouvellement dont le montant est estimé à 773 500 \$ avant taxes ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.6 de la Directive, tout organisme public s'ajoutant à un mandat regroupé déjà en cours doit remettre à l'organisme responsable du regroupement un engagement écrit ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des technologies de l'information;

**IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Reine Bombo :**

- 1° **QUE** soit autorisée l'adhésion de la CSMV au mandat de Collecto no SAR450-2019 déjà en cours, relativement à l'achat et à la location d'équipements d'impression, pour une dépense totale estimée à 2 450 000 \$ avant taxes, incluant l'année d'option dont le montant est estimé à 773 500 \$ avant taxes;
- 2° **QUE** la CSMV atteste que sa participation débutera au terme de son contrat actuel, soit à compter du 28 février 2020 pour les appareils

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

18

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

départementaux et les imprimantes de table et au 31 mars 2020 pour les appareils de production, et s'engage, pour la durée du contrat à commandes, à acquérir ou à louer les équipements d'impression visés au mandat no SAR450-2019 de Collecto selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres;

- 3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à agir pour et au nom de la CSMV dans la mise en œuvre des présentes décisions et à signer tout document requis à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

44-CC-2019-2020

**RÉACTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI N°40 : LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRES**

**ATTENDU** que l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

**ATTENDU** qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

**ATTENDU** que les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

**ATTENDU** que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

**ATTENDU** que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

**ATTENDU** que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

**ATTENDU** que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

**ATTENDU** que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

**ATTENDU** que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

reddition de comptes et sont redevables envers la population;

**CONSIDÉRANT** le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi n° 40 le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** que l'éducation au Québec est l'assise du développement régional et de la communauté;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

**CONSIDÉRANT** l'importance également pour les commissions scolaires d'avoir des commissaires pour parents qui représentent chacun une clientèle particulière, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture du projet de loi n° 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

**CONSIDÉRANT** que la tenue des États généraux sur l'éducation remonte à 1995-1996 et qu'après un quart de siècle, la collectivité québécoise est en droit d'être consultée sur les enjeux de la persévérance et de la réussite scolaires;

**CONSIDÉRANT** que la priorité de la population est l'amélioration de la qualité des services aux élèves, selon les résultats d'un sondage mené par la firme SOM, du 24 au 29 septembre 2019 auprès de 1 119 répondants, concernant la gouvernance du réseau scolaire et les priorités des Québécois en éducation;

**CONSIDÉRANT** qu'une remise en question des structures démocratiques est prématurée alors que le gouvernement n'a pas modernisé le processus de participation citoyenne notamment par la simultanéité des élections municipales et scolaires ou par l'introduction du vote par Internet;

Sachant ce qui précède, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Nicole Leblanc, et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin demande au Gouvernement du Québec :

- de **SURSEoir** à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de **PROCÉDER** à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

Et **mandate** la secrétaire générale de transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et l'Enseignement supérieur;
- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire de la Capitale;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

20

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

- à monsieur Alain Fortier, président de la Fédération de commissions scolaires du Québec;
- aux présidentes et présidents des commissions scolaires du Québec;
- aux maires des villes et municipalités sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et au Regroupement des commissions scolaires de l'Estrie;
- aux leaders parlementaires;
- aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Adoptée à l'unanimité**

45-CC-2019-2020

**MÉMOIRE – COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION**

**CONSIDÉRANT** le projet de loi 40 déposé le 1<sup>er</sup> octobre dernier par le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge;

**CONSIDÉRANT** sa situation géographique particulière à la fois en Montérégie et dans la banlieue de Montréal;

**CONSIDÉRANT** l'envergure de la Commission scolaire Marie-Victorin, son importance et son impact indéniable dans son milieu;

**CONSIDÉRANT** ses réalités et défis particuliers, tels que la diversité des milieux et la croissance phénoménale de la clientèle;

**CONSIDÉRANT** que la voix des milieux urbains doit être entendue en plus de la voix des régions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Catherine Pelletier :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin présente un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation pour faire valoir ses particularités;
- 2° **QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin demande à la Commission de la culture et de l'éducation d'être entendu pour livrer un témoignage faisant état de ses particularités;
- 3° **QUE** cette demande soit envoyée à la Commission de la culture et de l'éducation;
- 4° **QUE** ce mémoire soit rendu public;
- 5° **QUE** le Conseil des commissaires mandate la secrétaire générale de transmettre une copie de de la présente résolution :

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

- à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et l'Enseignement supérieur;
- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire de la Capitale;
- à monsieur Alain Fortier, président de la Fédération de commissions scolaires du Québec;
- aux présidentes et présidents des commissions scolaires du Québec;
- aux maires des villes et municipalités sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et au Regroupement des commissions scolaires de l'Estrie;
- aux leaders parlementaires;
- aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Adoptée à l'unanimité**

46-CC-2019-2020

**PARTICIPATION – REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE ET REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ESTRIE**

**CONSIDÉRANT** le projet de loi 40 déposé le 1<sup>er</sup> octobre dernier par le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge;

**CONSIDÉRANT** sa situation géographique particulière à la fois en Montérégie et dans la banlieue de Montréal;

**CONSIDÉRANT** ses réalités et défis particuliers, tels que la diversité des milieux et la croissance phénoménale de la clientèle;

**CONSIDÉRANT** le fait que la Commission scolaire Marie-Victorin n'est affiliée à la FCSQ que depuis peu et a donc adopté une autonomie de réflexions;

**CONSIDÉRANT** que la voix des milieux urbains doit être entendue en plus de la voix des régions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Diane Fournier :

**QU'**une demande soit adressée au Regroupement des Commissions scolaires de la Montérégie et au Regroupement des Commissions scolaires de l'Estrie afin de partager le temps de présentation à la Commission de la culture et de l'éducation, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne du public ne prend la parole.

**PAROLES AUX COMMISSAIRES**

Mme Denise Girard fait état des activités auxquelles elle a participé, notamment des plantations d'arbres dans deux écoles de la CSMV. Mme Girard fait part de ses commentaires quant à l'article paru dans le Courrier du sud concernant la maternelle quatre (4) ans.

M. Serge Mainville indique avoir participé à une activité de plantation d'arbres dans une école de la CSMV.

Mme Catherine Pelletier souligne sa participation à un événement présenté par le Conseil Régional de l'environnement de la Montérégie relativement au projet « Sous les pavés ». Mme Pelletier fait mention de l'article paru dans le Journal de Montréal en lien avec la cour de l'école des Petits-Explorateurs.

M. Nicola Grenon indique avoir participé au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'école George-Étienne-Cartier. M. Grenon mentionne avoir collaboré à certaines plantations d'arbres dans des écoles de la CSMV. M. Grenon souligne l'évènement organisé par la CSMV à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire du décès du frère Marie-Victorin et félicite le travail du personnel ayant contribué à la réalisation de cet évènement.

M. Jean-Pierre Picard souligne la visite de monsieur Lionel Carmant et de ses attachés politiques à l'école Régionale du Vent-Nouveau.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 46.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale adjointe

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_